Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 064-216400754-20261002-20261002_01-DE

Commune d'AUDAUX
Département des Pyrénées Atlantiques

Séance du 02 octobre 2026

Délibération **20261002_01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 décembre 2026, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune d'AUDAUX s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 septembre 2026, et sous la présidence de cette dernière.

Présents : QUENTIN Kattalin, MOUSQUÉ Jean-Michel, LABORDE Charlette, RIBETOU Philippe, CURSENTE Louis, EGURBIDE Béatrice, QUENTIN Sébastien, CLAVERIE Marie, FROTIÉE Paul

Excusés mais ayant donné pouvoir : , LANNES Julie donne procuration à Kattalin QUENTIN, QUEHEILLE Marie-Christine donne procuration à LABRODE Charlette

Absents :

Secrétaire de séance : RIBÉTOU Philippe
Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre suivant :

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE NAVARRENX POUR L'ANNEE 2026.

Le Maire informe que le CCAS de Navarrenx intervient sur le territoire de la commune d'Audaux au titre du Service d'Aide à Domicile.

Le Maire précise que le service d'aide à domicile du CCAS de Navarrenx facilite le maintien à domicile des personnes âgées et /ou handicapées et aide les familles dans leurs démarches.

Le CCAS de Navarrenx sollicite une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 8,5€ / habitant dans le cadre de son intervention pour faire face aux difficultés financières qu'il rencontre ces dernières années.

Le Conseil Municipal, ouï exposé du Maire et après avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser au CCAS de Navarrenx, une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour 2026 de 8,5€/habitant soit un montant de 1453.50 € pour 171 habitants.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Kattalin QUENTIN



Publié le : 09/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Audaux
https://www.intramuros.org/audaux/documents_administratifs/82003